



Recommandation 917 (1981)¹

Désignation de l'année 1985 comme Année européenne de la musique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant la résolution sur la possibilité de désigner l'année 1985 comme « Année européenne de la musique », adoptée le 20 novembre 1980 par le Parlement européen ;
2. Se félicitant de l'invitation adressée au Conseil de l'Europe, et notamment à sa commission de la culture et de l'éducation, de s'associer étroitement à l'organisation de cette Année ;
3. Convaincue qu'une manifestation de ce genre doit se rattacher aux activités de développement culturel du Conseil de l'Europe et permettre la participation des jeunes ;
4. Considérant que, compte tenu de l'expérience passée, il importe d'entamer les préparatifs suffisamment à l'avance,
5. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. d'apporter son appui officiel à la désignation de l'année 1985 comme « Année européenne de la musique » ;
 - b. d'examiner par la suite, et en coopération avec l'Assemblée, les dispositions qu'il conviendra de prendre.

1. Voir [Doc. 4685](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 26 mars 1981.

